



Mairie de
Saint-Georges-sur-Baulche

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SÉANCE DU 22 mai 2017

DÉLIBÉRATION N°2017-039

OBJET : Espace du moulin : avenant n°2 au marché de maitrise d'oeuvre

En exercice : 22
Membres
Présents(s) : 16
Pouvoir(s) : 6
Absent(s) : 6

Le vingt-deux mai deux mille dix-sept, à 19h30, le Conseil Municipal s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Crescent MARAULT, Maire.

Les membres présents en séance :

Crescent MARAULT, Michel DUCROUX, Claire GUEGUIN, Jean-François HAMELIN, Christiane GALLON, Roger BUFFAUT, Christian VEILLAT, Martine MORETTI, Christian BRUNEAUD, Christiane LEPEIRE, Christine BLANCHOT, Isabelle CAMBIER, Philippe THOMAS, Sylvie PORTE, Bertrand POUSSIERRE, Axelle BONNIN

Le ou les membre(s) ayant donné un pouvoir :

Guy CASSAN à Crescent MARAULT, Aurore BAUGE à Claire GUEGUIN, Michèle QUENNEVAL à Christiane LEPEIRE, Luc EUGENE à Christian BRUNEAUD, Michel BONNOT à Michel DUCROUX, Bénédicte NASTORG LARROUTURE à Jean-François HAMELIN

Le ou les membres absent(s) :

Guy CASSAN, Aurore BAUGE, Michèle QUENNEVAL, Luc EUGENE, Michel BONNOT, Bénédicte NASTORG LARROUTURE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-François HAMELIN

Vu le décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et notamment sont article 139

Vu la délibération n°2012-39 du 6 juillet 2012 portant approbation du projet et attribution du marché de maitrise d'œuvre pour la réhabilitation de la maison Régnier (espace du moulin)

Vu la proposition d'avenant présentée par le cabinet Isabelle Bauny Architecte arrêtant le montant forfaitaire de sa rémunération calculée sur la base de l'APD.

CONSIDERANT que le marché public a été attribué sur la base d'un taux de rémunération de 10% de l'enveloppe prévisionnelle des travaux

CONSIDERANT que le marché initial attribué au cabinet Isabelle Bauny Architecte s'élevait à 87.500€, qu'il a été porté à 97.580 € H.T par l'avenant n°1 au marché et qu'après modification de l'APD à la demande du maître d'ouvrage, le nouveau coût prévisionnel des travaux s'établit à 1.164.080 € H.T.

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir autoriser monsieur le maire à signer une modification du marché de la mission de maitrise d'œuvre du cabinet Isabelle Bauny Architecte sous forme d'un avenant fixant le forfait définitif de rémunération du maître d'œuvre à 126.488,00€ H.T.

Le conseil adopte à l'unanimité cette délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits et ont signé au registre tous les membres présents.

Pour copie conforme.

Le Maire

Crescent MARAULT

